

Rome, à Venise, moyennant des tributs qu'ils payent aux princes. Ils sont aussi fort répandus en Orient. Mais l'inquisition n'en souffre pas en Espagne ni en Portugal. Voyez JUIFS.

JUDE, *Épître de S. (Théol.)* nom d'un des livres canoniques du nouveau-Testament écrit par l'apôtre saint Jude, surnommé *Thadée* ou *Lebbée* & le zélé, qui est appelé aussi quelquefois *le frère du Seigneur*, parce qu'il étoit, à ce qu'on croit, fils de Marie sœur de la sainte Vierge, & frère de saint Jacques le mineur évêque de Jérusalem. (1)

Cette épître n'est adressée à aucune église particulière, mais à tous les fideles qui sont aimés du pere & appelés du fils notre-Seigneur. Il paroît cependant par le verset 17 de cette épître où il cite la seconde de saint Pierre, & par tout le corps de la lettre où il imite les expressions de ce prince des apôtres, comme déjà connues à ceux à qui il écrit; que son dessein a été d'écrire aux Juifs convertis qui étoient répandus dans toutes les provinces d'Orient, dans l'Asie mineure & au-delà de l'Euphrate. Il y combat les faux docteurs qu'on croit être les Gnostiques, les Nicolaites, & les Simonniens qui troubloient déjà l'Eglise.

On ignore en quel tems elle a été écrite; mais elle est certainement depuis les hérétiques dont on vient de parler; d'ailleurs saint Jude y parle des apôtres comme morts depuis quelque tems; ce qui fait conjecturer qu'elle est d'après l'an de J. C. 66, & même selon quelques-uns, écrite après la ruine de Jérusalem.

Quelques anciens ont douté de la canonicité & de l'authenticité de cette épître. Eusebe témoigne qu'elle a été peu citée par les écrivains ecclésiastiques, *liv. II. chap. 23.* mais il remarque en même tems qu'on la lisoit publiquement dans plusieurs églises. Ce qui a le plus contribué à la faire rejeter par plusieurs, c'est que l'apôtre y cite le livre d'Enoch ou du moins sa prophétie. Il y cite aussi un fait de la vie de Moïse qui ne se trouve point dans les livres canoniques de l'ancien-Testament, & qu'on croit avoir été pris d'un ouvrage apocryphe, intitulé *l'assomption de Moïse*. Mais enfin elle est reçue comme canonique depuis plusieurs siècles, parce que saint Jude pouvoit savoir d'ailleurs ce qu'il cite des livres apocryphes, ou qu'étant inspiré il pouvoit y discerner les vérités des erreurs avec lesquelles elles étoient mêlées.

Grotius a cru que cette épître n'étoit pas de saint Jude apôtre, mais de Judas quinzième évêque de Jérusalem, qui vivoit sous Adrien. Il pense que ces mots *frater autem Jacobi* qu'on lit au commencement de cette épître, ont été ajoutés par les copistes, & que saint Jude n'auroit pas oublié, comme il fait, de s'y qualifier apôtre; qu'enfin toutes les églises auroient reçu cette épître dès le commencement, si on eût cru qu'elle eût été d'un apôtre: mais cet auteur ne donne aucune preuve de cette addition prétendue. Saint Pierre, saint Paul & saint Jean ne mettent pas toujours leur qualité d'apôtres à la tête de leurs lettres. Enfin le doute de quelques églises sur l'authenticité de cette épître, ne lui doit pas plus préjudicier que le même doute sur tant d'autres livres canoniques de l'ancien & du nouveau-Testament. On a aussi attribué à saint Jude un faux évangile qui a été condamné par le pape Gélase. Voy. APOCRYPHES. Calmet, *Diction. de la Bible*.

JUDEE, *LA*, (*Géog.*) pays d'Asie sur les bords de la méditerranée, entre cette mer au couchant, la Syrie au nord; les montagnes qui sont au-delà du Jourdain à l'orient, & l'Arabie au midi.

Sa longueur prise depuis la Syrie antiochienne jusqu'à l'Egypte, faisoit environ soixante-dix lieues, & sa largeur depuis la Méditerranée jusqu'à l'Arabie pétrée, environ trente lieues; Jérusalem en étoit la capitale. Voyez JÉRUSALEM.

On appelloit anciennement la *Judée* le pays de Chanaan; ensuite on lui donna le nom de Palestine, de Ter-

Tome IX.

re promise, de royaume de Juda, de terre d'Israël, & finalement de Terre-sainte. Elle est arrosée par le Jourdain & quelques torrens; les montagnes les plus hautes du pays sont le Liban & l'anti-Liban.

La *Judée*, avant Josué, fut gouvernée par des rois chananéens; après Josué, les Israélites furent tantôt sous plusieurs servitudes, & tantôt eurent pour chefs des magistrats qu'ils nommerent *juges*, auxquels succéderent des rois de leur nation; mais depuis le retour de la captivité, la *Judée* demeura soumise aux rois de Perse, aux successeurs d'Alexandre le grand, ensuite tantôt aux rois de Syrie, & tantôt aux rois d'Egypte. Après cela des Asmonéens gouvernerent la *Judée* en qualité de princes & de grands-prêtres, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en province par les Romains, sous le département de la Syrie.

Depuis la chute de l'empire romain, les Arabes, les Mahométans, les princes chrétiens, les Chorazans, se sont rendus maîtres de la *Judée*, enfin ce pays est tombé sous la domination de la Porte-ottomane. Nous indiquerons son état présent au mot PALESTINE; & pour le reste, nous renverrons le lecteur à l'excellente description que Réland en a publié. (D. F.)

JUDÉE, *Bitume de*, (*Hist. nat.*) nom donné par Plin & par quelques autres naturalistes à une espece d'asphalte ou de bitume solide, d'un noir luisant, extrêmement léger, qui se trouve en *Judée* nageant à la surface des eaux de la mer Morte. Voyez ASPHALTE & ASPHALTIDE.

JUDENBOURG, (*Géog.*) *Judenburgum*, ville d'Allemagne dans le cercle d'Autriche, capitale de la haute Stirie. Une singularité du gouvernement de cette ville, est que le magistrat n'y juge point à mort, & que toutes les causes criminelles se portent à Gratz; voyez *Zeyler Stiria typograph. Judenbourg* est dans un canton agréable, à 14 milles N. O. de Gratz, 25 S. O. de Vienne. Long. 32. 55. lat. 47. 20. (D. F.)

JUDICATURE, *s. f.* (*Jurisprud.*) est l'état de ceux qui sont employés à l'administration de la justice.

On appelle offices de *judicature*, ceux qui ont pour objet l'administration de la justice, tels que les offices de présidens, conseillers, baillifs, prévôts, &c. Les offices de greffiers, huissiers, procureurs, notaires, sont aussi compris dans cette même classe.

Le terme de *judicature* est quelquefois pris pour tribunal; on dit la *judicature* d'un tel endroit, comme qui diroit le corps des juges.

Quelquefois aussi par *judicature* on entend l'étendue de la juridiction, ou le ressort d'un juge. (A)

JUDICELLO *le*, (*Géog.*) petite riviere de Sicile, dans le val de Noto, selon M. de l'Isle. Elle a sa source auprès de la Motta di sancta Anastasia, coupe en deux la ville de Catane & se perd dans la mer. C'est l'*Amenanus* des anciens, du moins de Strabon *liv. V. pag. 240.* qui remarque, qu'après avoir été à sec pendant quelques années, il avoit commencé à couler. (D. F.)

JUDICIAIRE, *adj.* (*Jurisprud.*) est ce qui se fait en jugement, ou par autorité de justice, ou qui appartient à la justice; ainsi une requête *judiciaire* est celle qui se fait sur le barreau.

Un bail *judiciaire* est celui qui se fait par autorité de justice.

La pratique *judiciaire* ou les formes *judiciaires*, sont le style usité dans les tribunaux pour les procédures & pour les jugemens. (A)

* **JUDICIEUX**, *adj.* (*Gramm.*) qui marque du jugement, de l'expérience & du bon sens. On entend plus de choses ingénieuses & délicates, que de choses sensées & *judicieuses*. Il n'importe de plaire qu'aux hommes *judicieux*; ce sont leur autorité qui entraîne l'approbation des contemporains, & leurs jugemens que l'avenir ratifie. Un trait ingénieux amuse en conversation; mais il n'y a que le mot *judicieux* qui se soutienne par écrit. A 2

JUDITH

(1) Il faut convenir que quelques écrivains catholiques ont cru S. Jude Thadée fils d'une sœur charnelle de la Vierge Marie. C'est ainsi qu'en a pensé le savant Calmet dans son Dictionnaire de la Bible au mot *Judas VI.* d'où l'on a copié exactement ce que disent les Encyclopédistes de ce saint & de sa lettre. Il est cependant également probable, comme l'a écrit S. Jérôme dans son livre contre Elvidius d'après le sentiment de plusieurs Docteurs, que Thadée fut seulement frère putatif de Jésus-Christ. Comme S. Joseph en fut le père putatif, quoique les Evangelistes appellent quelquefois absolument celui-ci père de notre Sauveur. Or S. Jude suivant ces auteurs étant fils de Cleophas, & celui-ci frère charnel de S. Joseph, S. Jude suivant le sens Hebreu étoit nommé frère de Jésus-Christ étant cru son cousin germain. Quoique S. Luc ait écrit: *Et erat pater & mater illius admirantes super his quæ dice-*

cebantur de eo. voici comme en parle S. Jérôme: *vere Joseph pater fuit? quamvis sis hebes dicere non audebis. An putabatur? eodem modo asseruntur & fratres, quo estimandus est pater.* Cependant le celebre Guillaume Estius en expliquant les paroles de S. Paul dans sa première lettre aux Corinthiens chap. 9. v. 5. *Sicuti & ceteri Apostoli & fratres Domini.* & *Cophas* dit qu'ils s'appelloient frères de notre Seigneur à cause de la parenté qu'ils avoient avec lui, quoiqu'au troisième degré; puisque suivant lui & beaucoup d'autres auteurs, Mathan engendra Jacques & Anne; Jacques engendra Cleophas, qui engendra Thadée & ses frères: d'Anne naquit la vierge Marie, de laquelle naquit Jésus-Christ: & ils sont de sentiment que la Vierge Marie fut le seul & unique fruit de Sainte Anne, & qu'elle n'eut point d'autre fille. (W)